

## D'ACTON EN ENVIRONNEMENT

2021 | 2025



## | TABLE DES MATIÈRES

TABLE	DES MATIÈRES	2	
INTRO	DUCTION		
A)	MISE EN CONTEXTE ····		
В)	OBJECTIFS ····	4	
	JR SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE		
A)	DÉMARCHE		
В)	OBJECTIF ····	5	ŀ
	CTURE DU PLAN ·····	_	
_	1 – Air et changements climatiques		
	2 – Eau ·····		_
_	3 – Gestion environnementale · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		_
_	4 – Gestion des matières résiduelles · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
_	5 – Nuisances ·····		-
ENJEU	6 – Sols et biodiversité · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	20	)
MISE E	N ŒUVRE ET CONCLUSION ·····	26	5

## **INTRODUCTION**

### **MISE EN CONTEXTE**

En 2003, la Ville de Mont-Tremblant se dotait d'un *Plan directeur en environnement*. À la suite de ce dernier, le *Bilan en environnement, publié en 2020*, a permis de brosser le portrait des accomplissements de la Ville, de constater les cibles qui avaient été atteintes et d'identifier les actions en cours de réalisation.

Dans ce bilan, la Ville se donnait entre autres également pour mandat de se doter d'un nouveau plan d'action en environnement en 2021. C'est pourquoi un comité consultatif en environnement et développement durable (CCEDD) a été mis sur pied dans le but d'assurer un suivi quant à l'élaboration de ce nouveau plan d'action.

Parallèlement, la population de Mont-Tremblant a été invitée au printemps 2021 à participer à une démarche consultative qui a permis de mettre en lumière les priorités et les intérêts de celle-ci en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.

Le présent document est donc le fruit de la combinaison des priorités mises en avant non seulement par la population, mais aussi par le comité consultatif CCEDD.

Le *Plan d'action en environnement (PAE)* est un document essentiel qui veille à ce que le territoire de Mont-Tremblant demeure un lieu où il fait bon vivre, tout en respectant et en préservant les milieux naturels uniques dont il regorge.

Il s'agit d'un plan d'action ambitieux, réaliste et aux impacts déterminants pour notre territoire. Les actions de ce dernier seront réalisées dans les quatre prochaines années, mais certaines sont déjà en cours de réalisation.

Nous espérons que ces actions pourront inspirer les Tremblantoises et Tremblantois à protéger les milieux sur lesquels ils ont un impact.



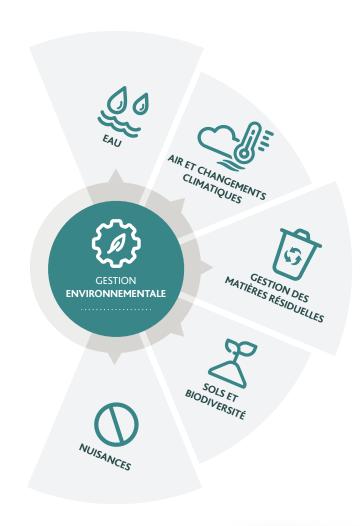
## **OBJECTIFS**

Les prochaines années et décennies seront cruciales pour préserver l'environnement et le protéger des impacts des activités humaines. C'est pourquoi le *Plan d'action en environnement* vise à mettre à jour les actions prioritaires à réaliser, et ce, en fonction des enjeux actuels auxquels le territoire de Mont-Tremblant fait face.

Plus précisément, le *Plan d'action en environnement 2021-2025* a pour but d'identifier des interventions concrètes et mesurables pour chacun des six (6) grands enjeux environnementaux ci-contre.

Ainsi, le Plan d'action divise les interventions selon les enjeux auxquels elles répondent. Chaque action a un objectif précis à atteindre, et des indicateurs permettent aux services municipaux de suivre de près la réalisation de leurs actions respectives.

Par ailleurs, grâce à ce plan d'action réaliste et ambitieux, qui compte près d'une centaine d'actions, Mont-Tremblant souhaite se positionner comme un modèle d'excellence en matière de préservation de l'environnement et de développement durable. La Ville souhaite par le fait même susciter l'engagement des citoyens et des citoyennes dans l'adoption de gestes écoresponsables contribuant à réduire leur empreinte écologique.





# RETOUR SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

## **DÉMARCHE**

Au printemps 2021, la population de Mont-Tremblant a été invitée à se prononcer sur une série de propositions dans le cadre de l'élaboration du *Plan d'action en environnement 2021-2025*. Par le biais d'une plateforme en ligne, les personnes intéressées ont eu l'occasion de s'exprimer sur une soixantaine de propositions d'action, en votant et en émettant des commentaires sur chacune d'entre elles ou en émettant de nouvelles suggestions.

Au total, 476 personnes ont participé à la consultation qui abordait les six (6) enjeux environnementaux cités précédemment dans ce plan d'action.

## **OBJECTIF**

L'objectif de la consultation publique était de solliciter la participation citoyenne afin que ce plan d'action reflète les préoccupations et les priorités de la population de Mont-Tremblant.

À la lumière des résultats obtenus, le Service de l'environnement et du développement durable, en collaboration avec le Service des communications et des relations citoyennes, a ciblé les priorités de la population afin de les intégrer à ce plan.









## STRUCTURE DU PLAN

Le *Plan d'action en environnement 2021-2025* a pour but de planifier la **réalisation d'actions concrètes** qui sauront répondre à **six (6) enjeux environnementaux**, et ce, en fonction des orientations du *Plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030* de la Ville de Mont-Tremblant.

Chaque enjeu se décline en plusieurs axes d'intervention, qui ont chacun des objectifs. Ensuite, des actions à mener ont été listées pour atteindre ces objectifs. Ces actions sont par la suite classées dans un tableau, et ce, pour chaque axe d'intervention.

Par exemple, pour l'enjeu 2 — Eau, l'un des axes d'intervention concerne l'eau potable, avec pour objectif de réduire la surconsommation d'eau potable. L'une des actions proposées pour y arriver est d'assujettir les résidences de tourisme à l'installation d'un compteur d'eau.

Enfin, lorsque l'enjeu fait écho à des priorités citoyennes identifiées lors de la consultation menée au printemps 2021 en vue de l'élaboration du présent plan d'action, celles-ci sont présentées sous la section « Qu'en dit la population? » et accompagnées de commentaires reçus.



## ENJEU 1 – AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES



#### Objectif

Améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et atténuer les conséquences des changements climatiques.



#### **Priorités citoyennes**

- Conserver les espaces verts et limiter au maximum les émissions de GES avant de penser aux moyens de les compenser
- Développer le réseau cyclable à des fins utilitaires



#### Axes d'intervention

- Qualité de l'air et émissions de GES
- Efficacité énergétique
- Changements climatiques



## Qu'en dit la population?

« Nous souhaitons que l'impact de l'industrie touristique et du développement immobilier sur le territoire soit réduit. »

«La densification ne doit pas se faire aux dépens des milieux naturels ni dans le but d'encourager davantage de projets immobiliers.»

« Les coûts et bénéfices du transport en commun doivent être calculés afin de revoir la taille des véhicules utilisés ainsi que les avantages nets de l'électrification des autobus. »

## QUALITÉ DE L'AIR ET ÉMISSIONS DE GES Objectif : Réduire les émissions de GES de la ville.

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Évaluer la possibilité de convertir la flotte d'autobus en autobus électriques	Réduire les émissions de GES	% véhicules électriques	2024-2025
Mettre en place les paiements en ligne (limiter les déplacements)	Réduire les émissions de GES	Réduction des visites à l'hôtel de ville	2022-2022
Développer un programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge résidentielles	Réduire les émissions de GES	# bornes subventionnées	2022-2022
Mettre en place une tarification pour les promoteurs immobiliers afin de compenser les émissions de GES associées au développement	Réduire les émissions de GES	Compensation obtenue annuellement	2022-2022
Réviser l'offre de service de transport en commun notamment en fonction du développement immobilier sur le territoire de la Ville	Réduire les émissions de GES	Ajustement de la desserte et comptage des usagers	2021-2022
Interdire le chauffage au mazout	Réduire les émissions de GES	Adoption d'une réglementation	2023-2025
Évaluer la possibilité d'interdire ou d'encadrer davantage l'implantation de nouveaux services à l'auto sur le territoire	Réduire les émissions de GES liés à la marche au ralenti	Adoption d'une réglementation	2022-2025
Munir tous les nouveaux véhicules de la Ville d'un dispositif limitant la marche au ralenti	Réduire les émissions de GES liés à la marche au ralenti	% dispositif marche au ralenti	2023-2025
Encourager le développement d'un site d'autopartage (de voitures électriques)	Réduire les émissions de GES	# véhicules autopartage	2023-2024
Intégrer à la règlementation d'urbanisme des critères et objectifs visant l'utilisation de systèmes de production d'énergie sur les sites en développement	Réduire les émissions de GES	Modification règlementaire	2023-2025



### **EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Objectif : Améliorer l'efficacité énergétique et l'impact environnemental des bâtiments et des infrastructures

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Évaluer la certification LEED lors de la conception de nouveaux bâtiments municipaux	Tout nouveau bâtiment obtient une certification LEED (argent ou plus)	# certification	2022-2023
Évaluer et mettre en place un cadre de construction de bâtiment à haute efficacité énergétique s'appliquant aux rénovations importantes et à la construction de nouveaux bâtiments, dont la Ville est propriétaire	Améliorer l'impact environnemental des nouvelles constructions	Adoption du plan	2022-2023
Favoriser l'installation de dispositifs de sources d'énergie alternatives dans le secteur résidentiel et pour les ICI (industries, commerces et institutions) : panneaux solaires, éoliennes, etc.	Mise en place de projets pilotes d'ici 2025	Modification réglementaire et # de demandes	2022-2025
Évaluer la possibilité de remplacer progressivement l'ensemble des dispositifs d'éclairage du secteur municipal (bâtiments, lampadaires de rue) par des luminaires de type DEL afin de réduire les émissions de GES et de minimiser les nuisances liées à la pollution lumineuse	Avoir remplacé 100 % de l'éclairage municipal d'ici 2025	# lampadaires DEL	2022-2025
Élaborer une politique d'habitation durable	Améliorer l'impact environnemental des nouvelles constructions	Adoption du plan	2023-2024



#### **CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Objectif : Atténuer les effets des changements climatiques

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Évaluer la possibilité de revoir à la baisse les normes associées aux ratios des cases de stationnement pour les projets commerciaux et industriels afin de limiter les superficies des îlots de chaleur	Réduire les îlots de chaleur	Adoption d'une réglementation	2022-2023
Adopter des normes au PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) visant l'aménagement de zones d'ombrage accessibles au public afin de minimiser les impacts des épisodes de chaleur accablante dans les secteurs ICI (industries, commerces et institutions)	Réduire les îlots de chaleur	# zones d'ombrage	2022-2023
Intégrer des notions d'adaptation aux changements climatiques dans les critères d'analyse des projets de développement	Favoriser l'implantation de projets adaptés aux changements climatiques	Critères appliqués ou non	2022-2023
Adopter des normes réglementaires visant à optimiser l'aménagement des stationnements de surface (plantation, gestion des eaux, etc.)	Réduction des îlots de chaleur et gestion des eaux de pluie	Modification des normes d'aménagement	2022-2024

## ENJEU 2 – EAU



#### Objectif

Améliorer la qualité de l'eau sur le territoire et en réduire la surconsommation.



#### **Priorités citoyennes**

- Responsabiliser les propriétaires face à leurs devoirs (remplacement des installations septiques)
- Augmenter la largeur de la bande riveraine



#### Axes d'intervention

- Eau potable
- Eaux usées



## Qu'en dit la population?

« Le contrôle et la surveillance doivent être priorisés pour faire respecter les règlements en vigueur, plutôt que de dégager des sommes pour encourager les gens à le faire. »

« Les développements immobiliers en bordure des lacs doivent être limités et la largeur de la bande riveraine devrait être augmentée. »

« Les compteurs d'eau devraient être installés d'office pour tous les bâtiments et la pratique des toits verts devrait faire partie intégrante de toute nouvelle construction ou rénovation des bâtiments résidentiels, commerciaux et agricoles. »



Objectif: Réduire la surconsommation d'eau potable

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Assujettir les résidences de tourisme à l'installation d'un compteur d'eau	Réduction de la consommation d'eau	Consommation annuelle/habitant	2023-2025
Produire et diffuser un bilan de l'eau potable pour la Ville (consommation, fuites, etc.)	Réduction de la consommation d'eau	Bilan annuel	2022-2022
Poursuivre le programme de détection des fuites du réseau d'aqueduc (mise en place d'un système informatisé et d'un programme d'écoute)	Réduction de la consommation d'eau	% réseau examiné/an	2023-2023



Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Réaliser un projet pilote de plantation d'espèces offrant un potentiel de filtration dans un bassin de rétention des eaux pluviales et les intégrer graduellement dans la conception des ouvrages de rétention	Protection des ressources en eau	Gestion <i>in situ</i> des eaux de pluie	2023-2024
Développer une aide financière afin de soutenir le remplacement et la mise aux normes des installations septiques en zones inondables	Protection des ressources en eau	# installations conformes	2022-2022
Élaborer un plan de gestion des eaux de pluie et de réduction de l'érosion	Réduction des surverses	Adoption du plan	2023-2024
Mettre en place un programme d'inspection de branchements croisés aux réseaux d'égouts et des eaux pluviales	Réduction des surverses	% territoire inspecté	2023-2023
Aménager des toits végétalisés de type extensif sur les bâtiments municipaux propices à ce type d'infrastructure	Protection des ressources en eau	Gestion <i>in situ</i> des eaux de pluie	2023-2025

## **ENJEU 3 – GESTION ENVIRONNEMENTALE**



#### Objectif

Assurer la mise en œuvre du plan d'action et son suivi, par l'intégration continue des objectifs environnementaux au sein des administrations de la Ville.



#### **Priorités citoyennes**

Réviser le Plan d'action tous les quatre ans (4), et ce, en conservant toujours une vision à long terme



#### Axes d'intervention

 Gestion environnementale et participation citoyenne



## Qu'en dit la population?

« Les alternances politiques ne doivent pas pouvoir modifier le cadre initial établi. »

« Nous devons favoriser l'achat local et limiter le plus possible l'implantation de multinationales sur le territoire. »



#### **GESTION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION CITOYENNE**

Objectif : Assurer la mise en œuvre à long terme du plan d'action en environnement et encourager la participation citoyenne

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Élaborer un plan d'action en environnement aligné sur la période de mandat des élus et renouvelable tous les quatre (4) ans	Produire une liste d'actions prioritaires en environnement	Adoption d'un plan d'action	2021-2021
Faire le suivi du <i>Plan directeur en environnement</i> et du <i>Plan d'action en environnement 2021-2025</i> par l'entremise d'outils et de procédures permettant de quantifier et de jalonner l'avancement de la performance environnementale de l'administration municipale (tableau de bord, comité interne, bilan annuel, etc.)	Faire un suivi de l'évolution des préoccupations environnementales	Production annuelle d'un rapport	2022-2022
Assurer un suivi des critères concernant le développement durable dans les documents administratifs de la Ville, permettant ainsi d'en assurer la mise en œuvre	Favoriser l'intégration de la notion de développement durable	Modification des documents administratifs de la Ville	2022-2022
Élaborer une politique d'achat écoresponsable pour le matériel acheté par la Ville, dans le but de réduire l'impact sur l'environnement	Favoriser les achats écoresponsables pour la Ville	Adoption d'une politique	2022-2023
Identifier des moyens visant à impliquer davantage la population dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan	Favoriser la participation citoyenne	# de citoyens et de citoyennes consultés	2022-2022

## ENJEU 4 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



#### **Objectif**

Réduire la production de déchets à la source et accroître la valorisation des matières.



#### **Priorités citoyennes**

- Mieux informer la population quant à la gestion de ses propres déchets
- Trouver des moyens pour réduire le gaspillage et la consommation



#### Axes d'intervention

- Gestion des matières résiduelles
- Réduction à la source
- Recyclage et valorisation



## Qu'en dit la population?

«Il faut réduire la production de Publisac et interdire l'utilisation de plastique à usage unique.»

« Il faut veiller à ce que les moyens employés pour réglementer la gestion des résidus des chantiers de construction ne soient pas trop sévères ou ne comprennent pas de coûts trop élevés, car cela pourrait engendrer des effets contraires à ce qui est souhaité. »



#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Objectif : Effectuer un suivi de l'efficacité de la gestion des matières résiduelles

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Produire un bilan annuel sur la gestion des matières résiduelles afin d'évaluer la performance de la Ville envers les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)	Faire un suivi de l'évolution de la performance de la GMR	Production annuelle d'un rapport sur la GMR	2021-2025



### **RÉDUCTION À LA SOURCE**

Objectif: Réduire les résidus envoyés à l'enfouissement

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Adopter un règlement visant à interdire la distribution de sacs en plastique dans les commerces	Réduire les résidus envoyés à l'enfouissement	Adoption d'un règlement	2022-2025
Sensibiliser la population et le secteur des ICI à la réduction à la source, notamment à leur utilisation du plastique à usage unique (styromousse, pailles, suremballage, etc.)	Réduire les résidus envoyés à l'enfouissement	Programme de sensibilisation	2022-2025
Adopter un règlement visant à réduire la distribution de Publisacs	Réduire les résidus envoyés l'enfouissement	Adoption d'un règlement	2022-2025
Développer un programme de subventions pour l'achat de lames utilisées pour l'herbicyclage	Réduire les résidus envoyés à l'enfouissement	# de subventions	2022-2025
Implanter le projet de consigne « La tasse » pour réduire l'usage des gobelets jetables	Réduire les résidus envoyés à l'enfouissement	Mise en place de l'entente	2023-2025
Développer un projet pilote de participation citoyenne pour tendre vers un foyer « zéro déchet » (ateliers, rencontres, soutien)	Réduire les résidus envoyés à l'enfouissement	Projet pilote et résultats	2023-2023

## RECYCLAGE ET VALORISATION Objectif: Valoriser les matières recyclables et réutilisables

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Organiser des journées de dons et de collectes des produits consignés au profit d'organismes locaux	Améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles à l'échelle du territoire	Tenue de l'activité et tonnage	2022-2025
Mettre en place un cadre pour améliorer le tri des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) à la source	Améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles à l'échelle du territoire	Tonnage et valorisation des matériaux de construction, rénovation et démolition	2022-2025

## **ENJEU 5 – NUISANCES**



#### Objectif

Diminuer les nuisances sonores et lumineuses ainsi que celles causées par les espèces envahissantes sur le territoire.



#### **Priorités citoyennes**

- Réduire le nombre d'heures d'éclairage
- Encadrer les sources de pollution sonore
- Mieux informer la population quant aux conséquences de la prolifération d'espèces de plantes exotiques envahissantes



#### Axes d'intervention

- Bruit
- Espèces envahissantes et nuisibles
- Pollution lumineuse



## Qu'en dit la population?

« Des mesures doivent être mises en place pour réduire le nombre d'heures d'éclairage des lampadaires de la Ville et l'éclairage des commerces et des résidences. »

« Les activités liées au tourisme et aux chantiers de construction sont des sources importantes de pollution sonore. »

« La présence d'espèces d'arbres ou de plantes envahissantes sur les terrains privés, comme la renouée du Japon, devrait être mieux encadrée et contrôlée, dans le but de les éradiquer. »



Objectif: Diminuer les nuisances dues au bruit

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Déterminer les secteurs et les activités problématiques en matière de bruit au sein de la Ville et identifier des mesures d'encadrement particulières pour gérer ces secteurs et ces activités	Réduire les nuisances dues au bruit	Diminution du # de plaintes	2021-2025



## **ESPÈCE NUISIBLE (AGRILE DU FRÊNE)**Objectif : Prévenir et diminuer la présence d'espèces nuisibles

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Élaborer un programme de subventions pour le traitement ou le remplacement des frênes privés	Protéger les frênes sur le territoire	# subventions	2022-2025



#### **ESPÈCES ENVAHISSANTES**

Objectif : Prévenir et diminuer la présence d'espèces envahissantes

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Offrir un service de nettoyage gratuit des bateaux afin de réduire les risques de prolifération du myriophylle à épis	Prévention au sujet de la propagation du myriophylle à épis	Service gratuit de nettoyage des embarcations	2022-2025
Interdire la plantation et le maintien des plantes envahissantes sur tout terrain du domaine privé	Protection de la biodiversité	Adoption d'une réglementation	2022-2025



Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Appliquer plus activement le règlement encadrant la pollution lumineuse	Protection du ciel étoilé	Amélioration de la visibilité au pavillon Velan	2022-2025
Sélectionner un modèle de lampadaire limitant la pollution lumineuse (de type « <i>dark sky</i> ») lors du renouvellement des lampadaires municipaux	Protection du ciel étoilé	# lampadaires « dark sky » installés/an	2022-2025

## ENJEU 6 – SOLS ET BIODIVERSITÉ



#### Objectif

Préserver les sols, la biodiversité et les milieux naturels en favorisant un aménagement durable du territoire.



#### **Priorités citoyennes**

- Permettre au public d'accéder plus facilement aux lacs
- Protéger les arbres et les espaces verts



#### Axes d'intervention

- Agriculture
- Pesticides
- Sols contaminés
- Aménagement et habitation
- Foresterie urbaine
- Milieux naturels



## Qu'en dit la population?

«L'agriculture bio est méconnue. Peut-elle avoir des conséquences sur les pratiques agricoles actuelles? »

« Nous nous devons de limiter le développement immobilier et de rendre les espaces verts plus accessibles au public. »



Objectif: Favoriser des pratiques agricoles de circuit court et respectueuses des sols

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Favoriser l'intégration de projets d'agriculture urbaine au plan d'urbanisme	Disposition réglementaire permettant l'agriculture urbaine	Adoption d'une réglementation sur l'agriculture urbaine	2022-2025
Interdire l'utilisation de glyphosate (Roundup) à l'échelle du territoire	Limiter les risques liés au glyphosate	Modification du règlement sur les pesticides	2021-2025
Adopter une politique d'agriculture biologique à l'échelle du territoire	Favoriser l'agriculture biologique	Adoption d'une politique d'agriculture biologique	2022-2025
Favoriser l'agriculture urbaine et la pratique de la permaculture à l'échelle du territoire	Protection de la biodiversité	Modification de la réglementation	2022-2024



Objectif: Limiter l'utilisation de pesticides

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Arrêter l'utilisation de glyphosate (Roundup) sur les terrains municipaux	Protection de la biodiversité	Plus aucun achat de glyphosate	2021-2022
Assurer un contrôle plus strict de la réglementation relative à l'utilisation des pesticides et engrais	Protection de la biodiversité	# d'avis	2021-2025

## SOLS CONTAMINÉS

Objectif : Réduire la contamination des sols

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Identifier les passifs environnementaux et prévoir les investissements requis pour la réhabilitation des sites municipaux contaminés	Réduction de la contamination des sols	Bilan annuel	2021-2022
Élaborer et mettre en œuvre une procédure visant à réduire les risques de contamination des sols et la gestion des sols valorisables et non valorisables dans le cadre des travaux municipaux	Réduction de la contamination des sols	Adoption d'une procédure	2022-2024



#### **AMÉNAGEMENT ET HABITATION**

Objectif : Favoriser un aménagement durable du territoire

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Mener une réflexion au sujet de la gestion des routes municipales et privées, notamment en ce qui concerne leur entretien et les problématiques d'érosion et de drainage	Réduction de l'érosion	Modification des normes d'aménagement	2022-2024
Développer une grille de critères d'évaluation des projets de développement à l'égard du développement durable	Intégrer les préoccupations de développement durable	Adoption de critères	2022-2023
Limiter le développement en plaine inondable	Réduction des risques d'inondation	Modification des normes d'aménagement	2023-2025
Renforcer l'encadrement des développements immobiliers en fortes pentes	Réduire les risques d'érosion	Adoption de normes plus strictes	2022-2023
Prévoir au plan d'urbanisme des pôles de densification autour d'axes de transport collectif favorisant l'émergence de milieux de vie structurants	Densifier autour des pôles de transport	Indiquer les pôles de densification dans le plan d'urbanisme	2023-2025

## FORESTERIE URBAINE

Objectif : Augmenter le verdissement du territoire

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Augmenter les superficies d'espaces verts et le nombre d'arbres dans les stationnements et au-dessus des surfaces minéralisées de nouveaux projets industriels, commerciaux et institutionnels, par l'entremise de la règlementation	Réduction des îlots de chaleur et gestion des eaux de pluie	Modification des normes d'aménagement	2022-2024
Distribuer gratuitement des arbres de gros calibre et contribuer au verdissement de la Ville	Favoriser le verdissement du territoire	# d'arbres distribués/an	2023-2025
Développer et instaurer une procédure concernant le maintien d'une biodiversité variée des espèces végétales plantées sur les propriétés municipales afin de minimiser le risque de propagation de maladies et d'infestation	Protection de la biodiversité	Adoption de normes de biodiversité	2022-2023
Calculer l'indice de canopée du pôle Centre-ville	Favoriser le verdissement du territoire	% de canopée	2023-2023
Assurer, par l'entremise de la règlementation, le maintien d'une biodiversité variée des espèces végétales plantées sur les sites en développement afin de minimiser le risque de propagation de maladies et d'infestation	Protection de la biodiversité	Adoption de normes de biodiversité au règlement	2022-2023
Évaluer la possibilité d'exiger des îlots de dimension suffisante (minimum de 5 ou 10 m³), visant la plantation d'arbres à moyen et grand déploiement et favorisant leur durée de vie et leur potentiel de développement	Favoriser le verdissement du territoire	Modification des normes d'aménagement	2023-2023
Élaborer un plan d'action en foresterie urbaine visant à bonifier le couvert forestier des propriétés municipales ainsi qu'à intégrer des pratiques de plantation et d'entretien susceptibles d'améliorer la santé des arbres	Favoriser le verdissement du territoire	Adoption d'un plan d'action	2022-2024
Modifier les normes de fauchage des terrains vacants privés et publics afin d'accroître la biodiversité en milieu urbain dense	Protection de la biodiversité	Modification des normes de fauchage	2022-2025



Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Réaliser une étude visant à déterminer la capacité portante de lacs de plus de 1 km² afin de déterminer le nombre maximal de bateaux	Protection des milieux naturels	Rapport d'étude	2023-2024
Entreprendre des démarches pour interdire les bateaux à moteur sur tous les lacs de moins de 1 km2 sur le territoire de la Ville	Protection des milieux naturels	Modification de la réglementation fédérale	2022-2025
Prolonger la passerelle du Ruisseau-Clair et mettre en place un circuit d'observation de l'avifaune le long de la passerelle	Protection des milieux naturels	# km de prolongation et aménagement de l'observation de l'avifaune	2022-2023
Élaborer un plan directeur de conservation et de gestion des milieux naturels en partenariat avec la MRC des Laurentides	Protection de la biodiversité	Adoption d'un plan de conservation	2022-2023
Favoriser la création de corridors écologiques entre les zones de conservation	Protection de la biodiversité	Adoption d'un plan de conservation	2022-2023
Mettre à jour et bonifier le <i>Plan des parcs et sentiers</i>	Protection des milieux naturels	Adoption du <i>Plan des</i> parcs et sentiers	2022-2023
Intégrer à la réglementation d'urbanisme des dispositions visant à protéger et à encadrer les interventions au sein des sites de conservation ciblés	Protection de la biodiversité	Modification de la réglementation	2024-2024
Procéder au traitement du lac Maskinongé afin de réduire la charge interne en phosphore et renverser l'eutrophisation de ce lac	Amélioration de l'état d'eutrophisation	Charge en phosphore	2023-2023
Réduire l'apport en phosphore provenant du bassin versant du lac Maskinongé	Amélioration de l'état d'eutrophisation	Charge en phosphore	2022-2025
Adhérer aux fonds des municipalités pour la biodiversité	Protection des milieux naturels	Investissement dans le fonds	2022-2025

## MILIEUX NATURELS (SUITE) Objectif : Protéger la biodiversité

Actions	Cibles	Indicateurs	Début-Fin
Mettre en œuvre un plan de revégétalisation des rives sur les propriétés publiques	Protection des berges	Adoption d'un plan directeur et suivi du % des rives publiques naturelles	2022-2025
Renforcer l'encadrement pour les interventions sur les fossés	Réduction de l'érosion	Modification des normes d'entretien	2022-2025
Se doter d'un plan de gestion permettant d'encadrer les moyens d'intervention terrain de la Ville admissibles dans les milieux naturels et parcs municipaux possédant un statut de conservation	Protection des milieux naturels	Adoption du plan de gestion	2023-2024
Élaborer et diffuser un document informatif concernant les zones de conservation et les milieux naturels présents sur le territoire	Protection des milieux naturels	# diffusion	2023-2024
Faire une meilleure gestion des chemins forestiers afin de réduire le potentiel d'érosion	Réduction de l'érosion	Modification des normes d'aménagement	2023-2024
Réduire la largeur des accès permis en rive	Protection des berges	Modification du règlement	2023-2024
Améliorer les pratiques d'épandage d'abrasifs	Réduction de l'accumulation de sédiments dans les lacs et cours d'eau	Modification des normes d'entretien	2022-2023

## MISE EN ŒUVRE ET CONCLUSION

Tenant compte des priorités citoyennes soulevées lors de la consultation publique, le *Plan d'action en environnement 2021 | 2025* détermine les priorités d'intervention environnementales sur lesquelles la Ville souhaite mettre l'accent au cours des prochaines années.

En effet, la Ville de Mont-Tremblant est engagée depuis plusieurs années dans le déploiement de mesures pour protéger son environnement et avec ce plan d'action, la Ville franchit un pas de plus dans l'atteinte de ses objectifs de réduction d'empreinte écologique, de préservation de l'environnement et de développement durable.

Rappelons que ces actions intégrées et structurantes répondent aux menaces environnementales principales qui pourraient devenir des enjeux majeurs pour les générations futures.

Or, en adoptant ce plan, la Ville de Mont-Tremblant s'engage à assurer un suivi rigoureux des actions réalisées et poursuivra ses efforts afin de protéger son patrimoine naturel et bâti pour qu'il demeure un lieu de vie à la hauteur des attentes de sa population.

Néanmoins, la mise en œuvre du *Plan d'action en environnement* nécessitera une planification concertée. C'est pourquoi l'ensemble de la population et des acteurs économiques de la Ville sont invités à participer à la mise en œuvre des actions décrites dans ce document.

#### DATE D'ADOPTION

4 octobre 2021

## **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

Service de l'environnement et du développement durable et Service des communications et relations citoyennes de la Ville de Mont-Tremblant, en collaboration avec Ma petite boîte verte.



